



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU HAUT-ALLIER MARGERIDE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 22
Votants : 26
Pouvoirs : 4

Date convocation : 27/02/2026
Affichage : 27/02/2026

Séance du 5 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le 5 mars à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Sébastien BROUSSARD, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jonathan FLOURET, Jean-Claude MAYRAND.

Absents excusés : Julian GAILLARD, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Jean-Louis SOULIER, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Julian GAILLARD à Anne-Marie PIJEAU, Olivier ALLE à Thierry CHAZE, Jean-Louis SOULIER à Jean-Claude MAYRAND, Guy MAYRAND à Patrick FERRERES.

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD.

Objet : MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REHABILITATION DE L'LOT
DE LA RUE DU PONT VIEUX A LANGOGNE :

Monsieur le Président rappelle que la CCHAM a engagé un programme de réhabilitation des immeubles sis 7 et 9 rue du Pont Vieux à Langogne dans le cadre d'un groupement de commandes avec les organismes suivants :

- COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT ALLIER MARGERIDE
- ESH LOZERE HABITATIONS
- COMMUNE DE LANGOGNE

La CCHAM (mandataire du groupement de commandes) a lancé une consultation par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation marché online le 12 décembre 2025 afin de sélectionner un prestataire pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'lot du pont vieux.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes a examiné les 4 offres reçues lors de sa réunion du 6 février 2026 et propose de retenir le groupement de maîtrise d'œuvre :

- HSB Architecture (Mandataire)
- Groupe OCD
- Ecobatiment
- Salto Ingenierie

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

Vu l'avis favorable unanime émis par la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande le 6 février 2026;



DECIDE d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ilot de la rue du Pont Vieux à Langogne dans les conditions suivantes :

- **Entreprise : Groupement de maîtrise d'œuvre mandataire HSB Architecture**
- **Montant du marché pour la CCHAM : 42 182,28 € HT**
- **Montant du marché pour la Commune de Langogne : 1 764,00 € HT**
- **Montant du marché pour Lozère Habitation : 46 493,60 € HT**

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents s'y référant.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier Margeride
Le Président,

Francis CHABALIER